



Contestation avis contravention pour vice de forme ?

Par **Espinassou**, le **24/11/2022** à **16:26**

Bonjour,

Je viens de recevoir une citation devant le tribunal judiciaire de Bayonne le 4 janvier prochain car je conteste un avis de contravention pour stationnement très gênant (sur trottoir) ,pour ce que j'estime être un vice de forme (erreur sur l'adresse du lieu de l'infraction : il est mentionné 2, impasse Pierre Moussempes , or il n'y a pas de numéro 2 dans cette impasse et de plus on ne peut s'y garer , des barrières et des plots à l'implantation permanente en empêchant toute possibilité ; j'ai des clichés photographiques le prouvant. L'agent verbalisateur a dû confondre l'impasse Pierre Moussempes et la rue Pierre Moussempes qui existe bel et bien)

Après de qui et quand dois-je produire les clichés photographiques et plus généralement approuvez-vous le bien- fondé de ma démarche de contestation jusque devant l'officier du ministère public (j'aimerais que vous évaluiez mes « chances » d'obtenir une annulation de ma contravention).

Merci d'avance pour votre réponse

Par **LESEMAPHORE**, le **24/11/2022** à **17:22**

Bonjour

La première action à entreprendre est de demander copie du PV au greffe du tribunal .

Dans votre cas l'OMP sur rapport judiciaire du verbalisateur modifie l'adresse .